

N°DEC-2023-210

DÉCISION DU MAIRE

RÉ-ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE « LES FRANCAS DU VAL-DE-MARNE » POUR LA PÉRIODE 2024-2026

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°6 du Conseil Municipal du 28 février 2013, portant adhésion de la Ville à l'Association départementale « Les Francas du Val-de-Marne » ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le bulletin de ré-adhésion à l'Association départementale Les Francas du Val-de-Marne pour 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre l'engagement de la Ville au sein de cette association qui aide à impulser une politique éducative en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes et à développer sa politique enfance / jeunesse ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association départementale « Les Francas du Val-de-Marne », pour la nouvelle période triennale 2024-2026.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de ré-adhésion qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours et seront prévus aux budgets des années suivantes couvrant la période complète de la présente ré-adhésion.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 24 octobre 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 27 OCT. 2023
Et de sa publication le 27 OCT. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
